

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision du 23 septembre 2013 de déclassement parcellaire VAL VAD n° 2013-5077,
79, avenue du Général-Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt (RATP)**

NOR : TRAT1323974S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

M. Rémi Feredj, directeur du département de la valorisation immobilière, des achats et de la logistique, agissant au nom et pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens, dont le siège est situé à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée,

En vertu de la délégation de pouvoirs de M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP, qui m'a été conférée suivant décision VAL n° 2012-23 du 6 avril 2012, publiée le 25 mai 2012 au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Connaissance prise des travaux exécutés par la SAEM Val de Seine aménagement, dans le cadre de l'opération « la montée », qui ont eu pour conséquence de modifier l'accès au poste de redressement de la ligne 9 du métro situé sur les parcelles AZ 23, 31 et 32, propriétés de la RATP, sises avenue du Général-Leclerc, à Boulogne-Billancourt (92100),

Constate que ces travaux nécessitent une cession partielle de la parcelle AZ n° 23, l'accès au poste de redressement étant désormais situé à l'opposé à partir d'une voie appartenant à une copropriété ;

Prend acte que la parcelle AZ n° 38 de 26 m², issue de la division de la parcelle AZ n° 23 dont le surplus aujourd'hui cadastré AZ n° 37, d'une superficie de 92 m², demeure propriété de la RATP (telle que figurée dans le document d'arpentage daté du 23 mars 2009), n'est plus nécessaire à l'exploitation de la RATP, la désaffectation de la parcelle cadastrée AZ n° 38 ayant été constatée par procès-verbal d'huissier le 15 mars 2011,

Décide, en conséquence, de prononcer, à compter de ce jour, le déclassement de la parcelle AZ n° 38 de 26 m², propriété de la RATP.

Fait le 23 septembre 2013.

*Le directeur du département
de la valorisation immobilière, des achats
et de la logistique,*

R. FEREDJ